



LA SPF

*Outil de stratégie patrimoniale
internationale*



Journées animées par

Intervenants

Claude Poncelet
KPMG TAX LUXEMBOURG

Jean-Luc Dascotte
WILDGEN, PARTNERS IN LAW

Alain Goebel
ARENDE & MEDERNACH

Sébastien Wiander
EXPERTA LUXEMBOURG SA

Jacques Malherbe
**LIEDEKERKE WOLTERS
WELBROECK KIRKPATRICK**

Sabrina Scarnà
SIMONT BRAUN

Han Biemans
Christina Camilleri
CONSULCO

Bertrand Savouré
NOTAIRE ASSOCIÉ À PARIS

- Loi du 11 mai 2007 :
maîtrisez le régime juridique
et fiscal de la Société de gestion
de Patrimoine Familial
- Quelles conséquences
de la suppression du régime fiscal
de la holding 29 ?
- Bénéficiez d'une comparaison
chiffrée de la SPF avec les FIS,
SICAR et SOPARFI
- Quelle utilisation pratique de la SPF ?
- Trust, fondation, SOPARFI... :
comment se positionne la SPF
par rapport à ces structures ?



Faites le point sur la SPF un an après sa création

MERCREDI 18 JUIN 2008

LA SPF



À qui s'adresse cette formation ?

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de fortune, family officers
- Conseillers en investissements financiers
- Responsables de clientèle privée
- Administrateurs, présidents et directeurs généraux
- Directeurs financiers, fiscaux et juridiques
- Responsables de l'ingénierie financière
- Responsables de gestion de portefeuilles
- Avocats, consultants
- Notaires
- Experts-comptables

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Claude Poncelet**, Director, **KPMG TAX LUXEMBOURG**

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 Loi du 11 mai 2007 : quel régime juridique et fiscal de la SPF ?

- Un régime juridique souple
 - Pour quels types d'opérations ? Acquisition, détention, gestion et réalisation d'actifs financiers
 - Pour quel public ? Personnes physiques, entités patrimoniales
 - Les formes de sociétés possibles : SA, Sàrl, SCA, COOPSA. Quels avantages et contraintes des unes et des autres ?
- Un régime fiscal attractif
 - Quelle taxation lors de la constitution ?
 - Absence de taxation sur les revenus, absence d'impôt sur la fortune
 - Traitement des plus-values sur actions et boni de liquidation
- Pourquoi opter pour cette structure pour un luxembourgeois ? Pour un belge ?
- Le nouveau projet de loi 5829 de réforme du droit des sociétés : quel impact sur la SPF ? Vers un assouplissement favorable ?

Jean-Luc Dascotte

Avocat à la Cour

WILDGEN, PARTNERS IN LAW

10h45 *Pause-café*

11h15 Les conséquences de l'abrogation du régime fiscal de la holding 29

- La décision de la Commission européenne du 19 juillet 2006
- Que prévoit la période transitoire ?
- Quels sont les aspects essentiels à considérer lors de la liquidation de la holding 29 ?
- Quelles sont les solutions alternatives offertes à la gestion du patrimoine privé ?
- Cas pratique de conversion de la holding 29 en SOPARFI
- Dans quels cas opter pour la SPF, un FIS ou une SOPARFI ?
- Impacts sur le marché des fonds d'investissement

Claude Poncelet

12h15 *Session de questions / réponses*

12h30 *Déjeuner*

14h00 Comparez la SPF avec les FIS, SICAR et SOPARFI

- Comparaison fiscale de ces véhicules
 - Imposition au niveau du véhicule : impôts directs (IRC, ICC, IF et retenues à la source), impôts indirects (droit d'apport et TVA, aspects internationaux)
 - Imposition au niveau de l'investisseur : distinction entre résidents et non-résidents

▪ Quels coûts pour chacun de ces véhicules ?

Comparaison chiffrée

- Mise en place
- Maintenance

Alain Goebel

Avocat à la Cour

ARENDET & MEDERNACH

14h45 *Cas pratique*

Application pratique de la SPF

- État des lieux sur les réactions de la clientèle
- Transfert de siège vers le Luxembourg (en régime SPF) : opportunité et analyse des conséquences
- Transfert de siège d'une H29 vers la Belgique : opportunité et analyse des conséquences
- Transformation d'une SOPARFI en SPF ?
- Actionnariat de la SPF, opportunités

Sébastien Wiander

Senior Vice-President,

Head of Corporate and Tax Engineering

EXPERTA LUXEMBOURG SA

15h45 *Pause-café*

16h00 *Table ronde*

Après un an d'application du régime SPF...

- Les réactions du marché (création, conversion de H29)
- Les utilisations types de la SPF (patrimoine, actifs, finalités)
 - La SPF comme véhicule patrimonial
 - La SPF comme véhicule de "carried Interest"
- Les types d'actifs détenus
- Les transactions à discuter (problématique de la mise en gage, cautions...)
- Le régime de validation par les professionnels du secteur (domiciliataires, réviseurs, experts-comptables)

Orateurs de la journée

17h00 *Clôture de la journée*



Stratégie patrimoniale internationale : quel positionnement de la SPF ?

JEUDI 19 JUIN 2008

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 **L'utilisation du trust dans la gestion internationale des patrimoines**

- Reconnaissance des trusts étrangers
- Régime fiscal du trust lors du transfert des actifs, de la réception de revenus et de la distribution de revenus ou de capitaux
- Régime des trusts dans le cadre de l'impôt sur la fortune et des droits des successions
- Quels sont ses avantages et inconvénients ?

Jacques Malherbe

Avocat Associé

LIEDEKERKE WOLTERS WELBROECK

KIRKPATRICK

Professeur émérite

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

10h15 *Pause-café*

10h45 **L'utilisation de la fondation dans la gestion internationale des patrimoines**

- Pour quels types d'opérations et d'investisseurs ? Dans quels pays ? Belgique, Pays-Bas, Lichtenstein
- Régime juridique et fiscal de la fondation dans ces différents pays lors du transfert
- Régime de la fondation dans ces pays en matière d'impôts directs et de droits des successions
- Avantages et inconvénients

Sabrina Scarnà

Avocat

SIMONT BRAUN

Chargée de conférences

au Mastère spécial en Gestion fiscale

SOLVAY BUSINESS SCHOOL, ULB

11h45 **The use of Cypriot and Maltese companies**

- Cyprus
 - Key elements of the Cypriot tax legislation: "best of both worlds"
 - Examples of international tax saving structures involving the use of Cypriot companies
- Malta
 - Introduction to the Maltese Tax system
 - The use of Maltese Holding companies for routing dividends and exploiting capital gains on the sale of shares in SPFs and other kind of participations
 - The use of Maltese licensing, financing and trading companies

Han Biemans

International Tax Manager

Christina Camilleri

International Tax Manager

CONSULCO

12h45 *Déjeuner*

14h15 **Les techniques alternatives pour la gestion du patrimoine international**

- Les stratégies alternatives en fonction des objectifs poursuivis
 - Assurance vie et rédaction de clauses bénéficiaires
 - Donations atypiques et transmission fiduciaire
 - Société civile comme outil de transmission familiale par l'adaptation des statuts
 - Démembrement de propriété comme technique de transmission progressive et contrôlée
- La reconnaissance des effets du trust par l'ordre juridique français : synthèse de la position des tribunaux français
- Les effets fiscaux en France des trusts constitués dans l'ordre international

Bertrand Savouré

Notaire Associé à Paris

15h30 *Pause-café*

16h00 *Table ronde*

Quel positionnement de la SPF par rapport à ces autres structures dans le cadre d'une stratégie patrimoniale internationale ?

- Tableau comparatif
- Quels avantages et inconvénients de la SPF par rapport aux sociétés offshore, aux trusts, à des véhicules belges ou néerlandais (fondations privées, administratiekantoor), à d'autres véhicules chypriotes et maltais (les holdings européennes) et aux stratégies alternatives ?

Orateurs de la journée

17h00 *Clôture de la conférence*



Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser les aspects juridiques, fiscaux et pratiques de la SPF
- Mesurer la réactivité du marché
- Choisir la structure adéquate dans le cadre d'une stratégie patrimoniale internationale

Quelle est la méthode de travail ?

- Exposés pratiques présentés par des experts de la matière
- La remise d'un support écrit détaillé en début de séminaire
- Des intervalles réservés aux questions des participants



Nos prochaines formations en septembre et octobre 2008

- **Domiciliation en Belgique**
Bruxelles
- **Droit des successions et donations**
Luxembourg
- **Family Office**
Luxembourg

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter au +32 (0)2 533 10 15 ou par e-mail : ifebenelux@ifexecutives.com

Renseignements programme

Laura Lainel
llainel@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX
Rue de la Science, 4
B - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 15
Fax : +32 (0)2 534 89 81
ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1 500 € HT
1 jour : 850 € HT

Ce prix comprend les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE Luxembourg
- par virement à notre banque - FORTIS Banque
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 18 & JEUDI 19 JUIN 2008
Hôtel Le Royal
Boulevard Royal, 12
L - 2449 Luxembourg
Tél : +352 241 61 61

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

IFE

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - e-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

- OUI**, je m'inscris à la formation "LA SPF" (code 26113) et je choisis :
- 2 jours**
 1 jour le 18 juin 2008 le 19 juin 2008

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

Date de naissance __ / __ / 19__

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal [][][][] Ville _____

Pays _____

Tél _____ Fax _____

E-mail* _____

Êtes-vous d'accord pour recevoir des informations IFE par e-mail ? oui non

Adresse de facturation (si différente) _____

Date :

Signature :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.